

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



20 novembre 2023

SESSION ORDINAIRE 2023-2024

COMPTE 2022
DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

RAPPORT

fait au nom de la commission spéciale
du Budget et du Compte du Parlement

par M. Pierre-Yves LUX

SOMMAIRE

1. Désignation du rapporteur	3
2. Exposé de M. Bruno Vanleemputten, secrétaire général	3
3. Discussion générale	4
4. Vérification et apurement du compte de l'exercice 2022.....	4
5. Approbation du rapport.....	4

Membres présents : Mme Isabelle Emmery, M. Ridouane Chahid, M. Jonathan de Patoul, Mme Anne-Charlotte d'Ursel, M. Marc-Jean Ghysels (président de la commission), M. Pierre-Yves Lux, Mme Joëlle Maison, M. Ahmed Mouhssin, Mme Farida Tahar, M. Alain Vander Elst, M. Luc Vancauwenberge et M. David Weytsman.

Etaient également présents à la réunion : M. Kalvin Soiresse Njall (président du Parlement), M. Bruno Vanleemputten (secrétaire général) et M. Samuel Colonval (attaché).

Mesdames,
Messieurs,

La commission spéciale du Budget et du Compte du Parlement a examiné, en sa réunion du 20 novembre 2023, le compte 2022 du Parlement francophone bruxellois.

1. Désignation du rapporteur

À l'unanimité des 12 membres présents, M. Pierre-Yves Lux est désigné en qualité de rapporteur.

2. Exposé de M. Bruno Vanleemputten, secrétaire général

Le secrétaire général a développé les éléments suivants :

« Comme chaque année à cette époque, il nous revient à M. le président et à moi-même de vous présenter, au nom du Bureau, le compte de l'exercice précédent du Parlement.

En sa réunion du vendredi 21 avril 2023, le Bureau a approuvé provisoirement le compte 2022, qui a été préalablement examiné par un expert-comptable externe, et a chargé le secrétaire général de le transmettre à la Cour des comptes pour examen.

Par son courrier du 26 juillet 2023, la Cour des comptes a, comme les années précédentes, constaté la bonne tenue de la comptabilité, le respect des réglementations et procédures, dans le cadre des contrôles.

Cependant, dans le cadre de ce contrôle, elle a mis en évidence une surévaluation de 137.400,20 euros du résultat budgétaire en raison de l'absence d'imputation de la dette pour le pécule de vacances dans le compte d'exécution du budget de la même période.

Ce dernier point est à nuancer dans la mesure où le pécule de vacances (concernant les revenus acquis par les agents en 2021) apparaît déjà dans le résultat budgétaire de l'année 2022.

Selon la Cour des comptes, il faut prévoir un crédit d'engagement supplémentaire correspondant au montant du pécule de vacances qui sera payé l'année suivante (la dette étant existante à ce moment-là).

Pour tenir compte de cette remarque, l'ajustement du budget 2023 qui vous est proposé prévoit donc d'imputer deux péculs de vacances (un en liquidation

et un en engagement) dans le compte d'exécution du budget. Le projet d'ajustement en tient compte.

En fonction de cela, lors de sa réunion du 29 septembre 2023, le Bureau a approuvé le compte 2022 et a chargé le président du Parlement et le secrétaire général de vous le soumettre en vue de sa vérification et, le cas échéant, de son approbation.

Résultats financiers

a) En termes budgétaires

Les dépenses ordinaires sont de 4.321.097,86 euros pour un budget ajusté de 4.686.250,00 euros et les recettes ordinaires sont de 4.691.221,34 euros pour un budget ajusté de 4.670.000,00 euros.

Le boni budgétaire en termes de dépenses ordinaires est donc de 370.123,48 euros.

À titre informatif, en tenant compte de la surévaluation de 137.400,20 euros signalée par la Cour des comptes, le boni budgétaire est ramené à 232.723,28 euros.

Aucune dépense extraordinaire n'est imputée sur l'exercice 2022.

Bien que l'inflation ait fortement impacté certaines dépenses à la hausse, il est à noter que les points suivants ont entraîné des économies substantielles :

- le report de la mise en place des services de la médiatrice bruxelloise, en septembre 2022, a permis une économie de 95.000 euros par rapport aux prévisions;
- le loyer du bâtiment « Lombard 77 », hébergeant les services du greffe et de la présidence, a été renégocié à son niveau de septembre 2013;
- les activités « grand public » n'ont réellement repris qu'en mars 2022 en raison de l'ultime vague de la crise du Coronavirus;
- la politique de réduction de l'impression des documents parlementaires.

Une fois de plus, ces chiffres confirment l'approche budgétaire prudente des services du greffe et du Bureau.

b) En termes comptables

La perte comptable de l'exercice est, pour sa part, de 14.493,35 euros.

La différence par rapport au résultat budgétaire s'explique principalement par :

- les dotations aux amortissements (35.988,42 euros);
- une reprise sur la réserve « gestion Lombard » d'un montant de 50.000,00 euros;
- une moins-value actée de 349.911,02 euros sur les portefeuilles de placement du Parlement.

Cette dernière moins-value est liée à la baisse importante des marchés obligataires dans une situation de hausse brutale et continue des taux d'intérêt par les Banques centrales. Il s'agit cependant d'une situation comptable et non d'une perte actée. L'évolution future à la baisse des taux rétablira la situation. Le Bureau suit la situation avec notre partenaire financier.

c) Conclusions

Aucun dépassement budgétaire n'a eu lieu dans les rubriques lors de cet exercice.

Nous sommes bien évidemment à votre disposition pour les éclaircissements que vous pourriez vouloir souhaiter. ».

3. Discussion générale

La commission s'en remet aux explications du secrétaire général.

4. Vérification et apurement du compte de l'exercice 2022

Par 11 voix pour et 1 abstention, le compte de l'exercice 2022 du Parlement francophone bruxellois est vérifié et apuré, sans susciter de commentaire.

La commission n'a pas souhaité formuler de remarques ou de questions au Bureau du Parlement.

5. Approbation du rapport

Il est fait confiance au président de la commission et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur,

Pierre-Yves LUX

Le Président,

Marc-Jean GHYSSELS